

Autorisation parentale

Document d'acceptation des risques pour participant(e)s mineur(e)s

Le présent document atteste de la compréhension des risques liés à la participation de la personne mineure nommée ci-bas à la « Coupe du Monde 2019 ou à l'Open International 2019 » qui auront lieu aux Ponts de Cé en France du 27 octobre au 2 novembre 2019.

Prénom et nom du/de la participant(e) : _____

Date de naissance : _____ / _____ / _____ (jj/mm/aaaa)

Membre de l'équipe : _____

En tant que tuteur légal, en signant ce document, il est entendu que j'ai pris connaissance des risques que représente la participation d'une personne mineure à un événement où d'autres participants sont majeurs, telles des blessures pouvant être subies pendant la tenue de la compétition ou dans le cadre des matchs auxquels le ou la participant(e) prendra part.

Est également entendu la présence de risques associés aux événements entourant la compétition incluant ceux liés à la consommation d'alcool (interdit aux moins de 18 ans en France), aux déplacements entre les différents sites de l'événement, aux entraînements et toutes autres activités connexes.

Il est aussi entendu que la Fédération Internationale de sport KIN-BALL® (FIKB) ou la Fédération Kin-Ball France (FKBF) ne pourront être tenus responsables de toute blessure ou préjudice subis lors de la compétition.

Il est également entendu qu'en l'absence du ou des tuteurs légaux sur place pour la compétition, la personne suivante sera considérée comme titulaire de l'autorité parentale en cas d'urgence, de problématique de santé majeure ou de toute autre situation où le consentement parental pourrait être requis.

Prénom et nom de la personne disposant de l'autorité parentale : _____

La FIKB et la FKBF recommandent qu'une entente soit prise entre le tuteur légal et la personne à qui l'autorité est transférée pour la durée de la compétition afin d'en établir les mécanismes et conditions d'utilisation. Il est entendu que cette entente ne relève aucunement des instances organisant l'événement et constitue un accord entre les parties mentionnées.

Il est finalement entendu que si ce document n'est pas dûment rempli, signé et retourné avant le 30 juin 2019, le ou la participant(e) mineur(e) pourrait se voir disqualifié(e) et pourrait ne pas participer à la compétition.

En foi de quoi, la signature du tuteur légal au bas du document confirme qu'il a pris connaissance des éléments mentionnés précédemment dans le document.

Signature du tuteur légal

_____/_____/_____
Date (jj/mm/aaaa)

Lieu de la signature

Nom du tuteur légal



OMNIKIN®